

**FEDERATION EUROPEENNE
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC
92340 BOURG-LA-REINE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2018 au 30/11/2018***



**FEDERATION EUROPEENNE
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC
92340 BOURG-LA-REINE

***Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice au 30/11/2018***

Madame, Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la [Fédération Européenne des banques alimentaires](#) relatifs à l'exercice 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre Fédération.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

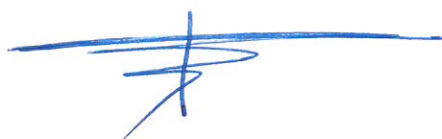
L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 14 janvier 2019



Bernard RIVOIRE
Commissaire aux comptes

**FEDERATION EUROPEENNE
DES BANQUES ALIMENTAIRES**

53 avenue de Général LECLERC
92340 BOURG-LA-REINE

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
DU 01/01/2018 AU 30/11/2018**

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE
- ANNEXE SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTE

BILAN AU 30/11/2018



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES
BILAN (avant affectation des résultats)
EXERCICE 2018

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net €	Net €
ACTIF IMMOBILISE				
marque les Oiseaux/FEBA			0,00	5 898,67
Installations techniques, matériel				
Informatique	460,65	460,65	0,00	460,65
immobilisations financières				
Autres (dépôt et cautionnement)			3 644,95	3 644,95
Total I			3 644,95	10 004,27
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en cours				
Avances Brux			40 000,00	
Fédé Brux			277 044,15	
Cotisations à recevoir				
Produits a recevoir				20 000,00
Charges constatées d'avance				117,42
Valeurs mobilières			0,00	171 410,02
Livret A			0,00	82 052,95
Disponibilités			17 618,88	77 158,37
Caisse				2,02
Total II			334 663,03	350 740,78
Charges à répartir sur plusieurs exercices(III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
Total Actif I+II+III+IV+V			338 307,98	360 745,05
PASSIF			Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES				
Réserves RUP			1 405,80	1 405,80
Réserves pour projets associatifs				
Report à nouveau			177 566,04	162 395,09
Résultat de l'exercice			153 011,07	15 170,95
Total I			331 982,91	178 971,84
Subvention d'investissement			15 000,00	15 000,00
Sub invest inscrite au compte de résultat			-15 000,00	-15 000,00
Total II			0,00	0,00
Provisions pour risques et charges				25 000,00
Provisions pour charges				
Total III			0,00	25 000,00
DETTES				
Factures non parvenues				800,00
Factures Fédérations nationales non parvenues			6 325,07	21 325,07
Produits constatés d'avance				133 600,00
Charges à payer				1 048,14
Autres dettes				
Banque				
Total IV			6 325,07	156 773,21
Ecart de conversion passif (V)				
Total Passif I+II+III+IV+V			338 307,98	360 745,05

COMPTE DE RESULTAT
du 01/01/2018 au 30/11/2018



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES
COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2018

	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation :		
Subventions Collect Locales	520,00	520,00
Dons des particuliers	9 948,21	13 958,43
Dons entreprises, organismes	382 243,85	253 595,64
Aide Fédération Portugaise		
Produits divers		
Cotisations	83 780,00	70 502,00
Autres produits (projet IPA UE)		
Reprise pour provisions pour charges(proj com)		
Total I	476 492,06	338 576,07
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	75 604,15	92 147,94
Charges projet IPA (UE)		
Charges projet Cargill		
Impôts, taxes et versements assimilés		262,00
Formation	16 363,12	11 759,77
Salaires et traitements	603,60	552,00
Charges sociales	338,00	454,00
Charges projet com	8 803,50	18 199,00
Consultants	14 000,00	22 500,00
Fundraising	15 456,15	14 677,10
Dotation amortissement	460,65	264,59
Dotation Prov reloc Brux		5 000,00
Aide projet Fédérations	216 469,15	157 957,78
Total II	348 098,32	323 774,18
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	128 393,74	14 801,89
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers :		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-912,07	-241,75
Livret A	333,34	610,81
Total V	-578,73	369,06
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées		
Total VI		
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-578,73	369,06
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	127 815,01	15 170,95
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion	25 196,06	
Total VII	25 196,06	0,00
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion		
Total VIII	0,00	0,00
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	25 196,06	0,00
Total des produits (I+III+V+VII)	501 109,39	338 945,13
Total des charges (II+IV+VI+VIII)	348 098,32	323 774,18
Excédent ou déficit	153 011,07	15 170,95

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS
AU 30/11/2018



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES
 COMPTE DE RESULTAT
 EXERCICE 2018

Evaluation des contributions volontaires en nature	Exercice 2017	Exercice 2018
Produits		
Frais de déplacement gratuits	6 957	1 832
Bénévolat :	10 540	9 781
Traduction : 200 h		
Prestation Orange bénévolat		
Visio conférence abonnement Cisco	2 500	2 500
Assurance bénévoles pour voyages étranger Axa	936	936
Prestations en nature site internet	500	
Total	21 433	15 049
Charges		
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 893	5 268
Personnel bénévole	10 540	9 781
Total	21 433	15 049

Modes de calcul	
2018 3 emplois/mois	
Bénévolat 2018 : $9,88 \text{ euros} \times 1,5 \times 3 \times 20j = 889,20 \times 11 \text{ mois} =$	9 781
Total	9 781
Frais de déplacements gratuits	
Déplact Bénévoles FEBA	832
Non remboursement des déplacements pour les assises : 1 personne * 200 euros = Pays-Bas(1)	200
Non remboursement des déplacements pour les conseils d'administration soit 2 pers x 1 CA x 200 eu Belgique (1), Pays Bas(1)	400
soit 2 personnes x 1 CA x 200 euros Belgique(1)Pays Bas(1)	400
Total	1 832

2017 3 emplois/mois	
bénévolat 2016 : $9,76 \text{ euros} \times 1,5 \times 4,5 \times 20j = 1697,40 \times 12 \text{ mois}$	10 540
Total	10 540
Frais de déplacements gratuits	
Déplact Bénévoles FEBA	1 557
Non remboursement des déplacements pour les assises : 15 personnes * 200 euros = Grèce(1),Angleterre(1),Portugal(2),France(5) Italie(4) Belgique(2)	3 000
Non remboursement des déplacements pour les 5 conseils d'administration soit 200 euros , Espagne (3), Hollande(5), Hongrie(4)	2 400
Total	6 957



A N N E X E

Exercice 2018

1 – PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan de liquidation au 30 novembre 2018
- le compte de résultat,
- l'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

2- METHODES GENERALES

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et accessoires).

Amortissements

Les logiciels et matériels informatiques sont amortis linéairement sur 3 ans.

Les installations et agencements sont amortis linéairement sur la durée restante du bail.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bénévolat

La valorisation du bénévolat correspond, charges comprises, à 150% du SMIC.

3- CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4- CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5- PRECISION SUR LA METHODE DE COMPTABILISATION

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice.



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES
ANNEXE
EXERCICE 2018

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé : Prêts Autres Créances de l'actif circulant : Créances fédérations Produits à recevoir Charges constatés d'avance TOTAL	-	-	
Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Emprunts au cours d'exercice dettes financières diverses Factures non parvenues Charges à payer Factures Fédé non parvenues Autres dettes Produits constatés d'avance TOTAL	6 325,07 6 325,07	 6 325,07 6 325,07	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
a revoir	
Bénévolat	9 781,00
Frais de déplacement gratuits Bénévoles	831,87
Frais de déplacement gratuits MembresCA	1 000,00
Assurance Bénévoles AXA	936,00
Abont Cisco visioconférence	2 500,00
Prestation internet	
Traduction	
Total	15 048,87

**FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES****A N N E X E****EXERCICE 2018****TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 898,67		5 898,67	0,00
Immobilisations corporelles				
informatique	9 310,59			9 310,59
autres	37 932,93			37 932,93
Immobilisations financières				
TOTAL	53 142,19	0,00	5 898,67	47 243,52

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
informatique	8849,94	460,65		9 310,59
autres	37 932,93			37 932,93
Immobilisations financières				
TOTAL	46 782,87	460,65	0,00	47 243,52

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Réserves indisponibles RUP	200,00			200,00
Réserves statutaires RUP	1 205,80			1 205,80
Réserves/ Projets associatifs				
Report à nouveau	162395,09	15 170,95		177 566,04
Résultat comptable	15 170,95			153 011,07
TOTAL	178 971,84	15 170,95	0,00	331 982,91



FEDERATION EUROPEENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES
A N N E X E
EXERCICE 2018

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Subvention Conseil Général	15 000,00			15 000,00
TOTAL	15 000,00	0,00		15 000,00

TABLEAU DE LA QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations d'amortissements de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	amortissements cumulés à la fin de l'exercice
quote part subvention Conseil Général	15 000,00			15 000,00
TOTAL	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

TABLEAU DES PROVISIONS

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	provisions à la fin de l'exercice
Provisions Diminution PEAD	20 000,00		20 000,00	0,00
Provisions relocalisation Brux	5 000,00		5 000,00	0,00
TOTAL	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00

<p style="text-align: center;">ANNEXE SUR LES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</p>
--

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.